



La Commission a accompagné 31 vols spéciaux. DR

Vols spéciaux: bilan mitigé

MIGRANTS • La Commission nationale pour la prévention de la torture dénonce l'administration forcée de sédatifs et certains dérapages.

La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) dresse un bilan mitigé des 31 vols spéciaux destinés à rapatrier sous contrainte 159 étrangers qu'elle a accompagnés entre juillet 2012 et avril 2013. Les critiques portent en particulier sur l'administration forcée de sédatifs et certains dérapages.

Dans quatre cas, des étrangers refoulés ont été contraints à prendre des médicaments sédatifs contre leur volonté, a signalé la commission dans son rapport sur l'exécution des renvois publié hier. La CNPT s'inquiète en particulier de l'usage de kétamine.

Du point de vue médical, cet anesthésiant ne semble pas approprié pour traiter des états d'agitation psychique pouvant survenir lors de rapatriements par voie aérienne, selon elle.

Collaboration difficile

La CNPT critique également les accompagnateurs médicaux des vols, recrutés par la société néerlandaise OSEARA, en charge d'un mandat temporaire de l'Office fédéral des migrations. La collaboration s'est révélée difficile et insatisfaisante, estime la commission qui s'est vu refuser l'accès à des dossiers médicaux.

La transmission lacunaire de données médicales est d'autant plus problématique qu'elle met inutilement en danger la santé des étrangers à rapatrier. Forte de cet avis, la

CNPT appelle les autorités cantonales à garantir le transfert de renseignements.

Les observateurs ont été témoins de quelques cas préoccupants.

Côté positif, les experts saluent un usage plus différencié des techniques d'entraves des personnes. Si le recours aux attaches poignets a été systématique, l'entrave complète n'a été utilisée que dans des cas exceptionnels.

Cette pratique «dégradataire» ne devrait être utilisée qu'à titre exceptionnel, dans des cas de résistance extrême, aux yeux de la CNPT. Et de préconiser les techniques de désescalade verbale.

Des policières?

Les observateurs ont été témoins de quelques cas préoccupants. Une femme souffrant de troubles psychiques et d'une peur panique des policiers de sexe masculin, d'après l'expertise psychiatrique, a été immobilisée par huit agents qui ont dû faire usage de violence pour la maîtriser. La commission se demande s'il ne serait pas préférable que des femmes se chargent des étrangers à expulser.

Dans un autre cas, un mineur a été conduit à bord de l'avion ligoté, car il avait apparemment

agressé un policier. Au vu des circonstances concrètes, la CNPT doute de la nécessité de liens et renvoie à la Convention sur les droits de l'enfant. Elle a demandé au canton du Valais de prendre officiellement position dans ce cas.

Autre cas problématique, l'arrestation d'une famille avec un enfant et un nouveau-né. Bien que disposée à quitter la Suisse, la famille devait être rapatriée par vol spécial en raison d'un test tuberculique positif non confirmé de la mère.

Harmonisation nécessaire

La police lucernoise a interpellé la famille la veille du départ et l'a placée douze heures durant dans une cellule sans fenêtre, ni air frais. La CNPT fustige une mesure «disproportionnée».

Enfin, la commission pointe du doigt des différences parfois très importantes concernant la prise en charge des étrangers dans leur cellule et l'application des mesures de contrainte. Au nom de la proportionnalité, elle recommande aux cantons d'harmoniser leurs pratiques, tout en saluant la prise en charge très professionnelle assurée par les autorités cantonales zurichoises et bernoises.

Certains cantons, à savoir Argovie, Valais et Fribourg, ne tiennent en revanche pas compte des circonstances particulières du cas et optent systématiquement pour une immobilisation complète, critique la CNPT. ATS

RÉSERVE NATURELLE DE LA GRANDE CARIÇAIE

Les chalets doivent être démantelés

La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) réclame le démantèlement des chalets de la réserve de la Grande Cariçaie, sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Vaud et Fribourg vont se consulter pour examiner la suite à donner à ce préavis.

Après Fribourg en janvier, la commission a rendu cet été son préavis sur le dossier vaudois. La réponse est la même: les chalets et les infrastructures annexes – routes, chemins, pontons et enrôchements – ne sont pas compatibles avec la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, a indiqué hier l'Etat de Vaud. Sur sol vaudois, cette décision vise les soixante-sept chalets de la réserve naturelle des Grèves de la Motte, sur les communes de Vully-les-Lacs et de Cudrefin. Cent vingt chalets sont concernés côté fribourgeois.

Pour le dossier vaudois, la commission fédérale a effectué deux visites de terrain et a conduit une analyse approfondie des documents fournis par les services de l'Etat et par l'association des propriétaires de chalets. Elle estime que ces constructions constituent «une barrière artificielle entre le lac et la terre». Ce préavis concerne «tous» les chalets de la zone de réserve naturelle. La commission demande au canton de ne pas entrer en matière sur une légalisation et de «prendre toutes les mesures nécessaires à un démantèlement, chaque fois que l'occasion se présente». Le maintien ou non de ces chalets construits dans les années 1960 est un serpent de mer juridico-politique.

Le canton de Vaud va se coordonner avec Fribourg pour examiner la suite à donner à ce problème. ATS

EN BREF

QUESTION JURASSIENNE Des observateurs neutres

Des observateurs neutres devraient surveiller la votation du 24 novembre sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne afin de renforcer la confiance de la population. Les cantons de Berne et du Jura déposeront une requête à la Confédération dans ce sens. Afin de garantir le bon déroulement du scrutin et d'éviter d'éventuelles irrégularités susceptibles de faire l'objet de recours, le gouvernement bernois a pris d'autres mesures. Les enveloppes des votes par correspondance ne pourront pas être traitées avant le dimanche et le personnel communal sera formé spécifiquement pour le scrutin. ATS

GARE DE LUCERNE

Un projet à 2,4 milliards

Le Gouvernement lucernois a présenté hier la variante retenue pour l'extension souterraine de la gare de Lucerne. Le projet dévisé à 2,4 milliards de francs compte notamment un nouveau tunnel de 3,5 km à partir d'Ebikon (LU) passant sous la rade et visant à augmenter la capacité de la ligne Lucerne-Zurich. Une deuxième étape prévoit la construction d'un tunnel de deux kilomètres en direction de Berne et Bâle. ATS

DROIT COMMERCIAL

Une première pour un Suisse

Pour la première fois, un Suisse présidera la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Michael Schöll, chef de l'unité de droit international privé de l'Office fédéral de la justice (OFJ), a été élu hier à Vienne à cette fonction pour le mandat 2013-2014. ATS

EUTHANASIE

Un médecin condamné

Un médecin neuchâtelois a été condamné hier dans une affaire d'euthanasie. Il a prescrit une substance létale à un patient sans avoir vérifié la gravité de son état de santé par des analyses suffisantes. La défense va faire appel.

La peine, une amende de 500 francs, tient compte du fait qu'il a manifestement agi avec un mobile honorable, a indiqué hier à Boudry la juge du Tribunal de police du Littoral et du Val-de-Travers.

Le médecin était au chevet d'un homme de 89 ans qui avait tenté de se suicider, ne supportant plus sa maladie. Il a fait état d'un «vraisemblable développement d'une maladie tumorale anorectale» en se basant uniquement sur une anamnèse – symptômes et antécédents du patient – car celui-ci refusait tout examen.

Le médecin a parlé d'Exit à cet homme qui comptait tenter à nouveau de se suicider. Ce dernier a signé le 4 février 2011 une déclaration demandant l'assistance de cette association pour mettre fin à ses jours. Le 11 février, le médecin a prescrit 15 grammes de substance létale au patient, qui l'a avalée le lendemain et est décédé.

Le praticien a procédé ainsi «afin qu'il puisse mourir dignement». Il estimait qu'il n'aurait pas été très courageux d'éviter de prescrire lui-même le produit afin de s'éviter des ennuis.

Beaucoup d'autorités judiciaires d'autres cantons attendaient l'issue du procès, a indiqué le procureur à l'ATS. Ce verdict crée un précédent, qui aura un poids particulier de jurisprudence s'il est confirmé par la Cour pénale cantonale, puis au Tribunal fédéral. ATS

MÉDIAS ROMANDS

Tamedia ne veut pas céder «Le Matin»

KESSAVA PACKIRY

Tamedia n'entend pas céder «Le Matin» à Ringier. Le groupe de presse basé à Zurich, qui détient notamment «24 heures», «La Tribune de Genève», «Bilan» et une partie du «Temps» a fait savoir à Ringier («L'illustré», «L'Hebdo», «Blick»,...) que cette transaction ne l'intéressait pas.

Pour rappel, Tamedia et Ringier étaient en négociation pour l'échange de leurs parts dans «Le Matin» et «Le Temps». L'occasion pour Ringier de s'offrir enfin un quotidien romand, en sacrifiant ses actions du «Temps» (46,2%). Mais mardi dernier, Tamedia a fait savoir à Ringier qu'il repoussait sa proposition d'échange entre «Le Matin» et «Le Temps».

«Les rumeurs à ce niveau ne sont donc plus d'actualité», confirme Sylvia Würsten, porte-parole de Tamedia Publications Suisse romande. «A présent,



L'avenir du «Matin» est encore incertain, mais il ne passera pas en main de Ringier. KEYSTONE

nous nous concentrons sur d'autres projets de développement du «Matin», mais nous ne pouvons pas en dire plus à ce sta-

de. Nous continuons donc à nous occuper du quotidien orange; c'est un produit qui est amené à évoluer.»

Rédactrice en chef du «Matin», Sandra Jean salue la nouvelle. Et précise qu'il ne s'agit pas de négociations, mais de discussions. «Je pense que c'est une bonne nouvelle. Avec les nombreux rumeurs qui entourent ces discussions, la rédaction était déstabilisée. A présent, nous pouvons envisager un avenir plus serein. La décision qui a été prise clarifie les choses. Elle démontre un engagement de l'éditeur, un signe qu'il tient au «Matin.»

La collaboration avec le «Blick», qui aurait pu être renforcée avec la prise de participation de Ringier dans «Le Matin», n'est pas du tout mise à mal, assure Sandra Jean. «Nous collaborons déjà sur différents plans, notamment les sports. Nous avons des points communs et nous allons continuer à les exploiter.» I